

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, Marc Falquet, André Pfeffer, Thomas Bläsi, Patrick Hulliger, Daniel Sormanni, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Bertrand Buchs, Christina Meissner, Olivier Cerutti, Patricia Bidaux, Eliane Michaud Ansermet*

*Date de dépôt : 13 décembre 2019*

## **Proposition de résolution**

**pour une diminution de 50% du quota d'importation des vins étrangers** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la consommation de vin en Suisse a diminué de 22% en 30 ans ;
- que la consommation de vins suisses est passée de 124 millions de litres en 1994/1995 à 87 millions de litres en 2017 ;
- que la part des vins étrangers en Suisse est restée stable, passant de 167,5 millions de litres en 1994/1995 à 163 millions de litres en 2017 ;
- que Genève est le troisième canton viticole suisse et possède la densité viticole la plus forte du pays ;
- les conséquences de la politique d'ouverture des marchés et la suppression des barrières douanières ;
- que les vins suisses font les frais de la diminution de la consommation ;
- le tourisme d'achat et les importations non déclarées ;

- que deux récoltes entières sont stockées chez certains encaveurs ;
- les conditions de travail précaires parfois observées dans les vignobles étrangers ;
- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde ;
- que la consommation de vins de provenance lointaine alourdit le bilan carbone ;
- la possibilité de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> en privilégiant la consommation d'un produit local ;
- que près de 85% des vignes suisses sont gérées en production intégrée ;
- les méthodes de travail modernes suisses et la garantie du respect de nombreuses règles de production ;
- les menaces pesant sur le paysage en cas de disparition d'entreprises viticoles,

demande à l'Assemblée fédérale

de soutenir la motion 19.4410 chargeant le Conseil fédéral de renégocier le quota d'importation des vins étrangers, par un abaissement de 50% du volume contingenté.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La consommation de vin ne cesse de reculer en Suisse. En 2017, quelque 249 millions de litres de vins suisses et étrangers ont été consommés dans notre pays, soit un recul d'environ 4 millions de litres par rapport à 2016 (-1,6%). La consommation de vins suisses a décliné de 2,2 millions de litres par rapport à l'année précédente pour s'établir à un peu moins de 87 millions de litres (-2,5%)<sup>1</sup>. Pour mémoire, la consommation de vins suisses s'élevait encore à 124,6 millions de litres lors de l'année viticole 1994/1995. De son côté, la consommation de vins étrangers a également diminué, mais dans des proportions minimales, passant de 167,5 millions de litres à 163 millions de litres. La part de marché du vin suisse n'est plus que de 35%, alors qu'elle était encore de 40% en 2011.

Avec la politique d'ouverture des marchés, la production nationale subit de plein fouet la concurrence des vins étrangers. Les contingents tarifaires de vin rouge et de vin blanc ont été fixés d'entente avec le GATT et l'OMC dans le cadre des négociations du cycle d'Uruguay. Le regroupement à partir de 2001 des contingents de vin rouge et de vin blanc représentant un volume d'au total 170 millions de litres a été décidé par l'Assemblée fédérale en 1997. Le contingent tarifaire notifié par la Suisse à l'OMC pour l'importation des vins s'est fait sur la base de la consommation des années 1986-1988 qui était alors de 310 millions de litres. Or, sur le territoire national, la consommation n'est plus de 310 millions de litres, mais de 249 millions de litres. Les droits de douane qui s'appliquent dans le cadre de ce contingent aux vins étrangers sont faibles.

La cherté de la devise helvétique favorise les importations de vins tout en pénalisant les exportations. En outre, le tourisme d'achat porterait sur 20 à 25 millions de litres chaque année, soit, en moyenne, 15% d'importations non déclarées, selon des estimations de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV).

Les tarifs en général avantageux des vins étrangers malgré les kilomètres parcourus cachent bien souvent des conditions de travail précaires. En Californie, premier état agricole des Etats-Unis, des estimations avancent le taux de 70% d'étrangers non autorisés dans la main-d'œuvre totale de ce

---

<sup>1</sup> L'année viticole 2017, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), avril 2018.

secteur. A l'époque des vendanges, on estime leur nombre à 100 000. La plupart d'entre eux n'ont pas de contrat de travail. Ils sont engagés au jour le jour par des intermédiaires qui les louent aux propriétaires terriens en fonction des besoins de la vendange. Ils sont payés au poids et peuvent travailler jusqu'à 18 heures par jour quand la vendange doit impérativement être faite.

Aux conditions de travail précaires liées à la production de certains vins étrangers, s'ajoute la question de l'impact environnemental de ces importations. Tout récemment, à l'occasion des marches pour le climat en Suisse et dans le monde, de nombreuses personnes ont exprimé leur souhait de changer les modes de consommation et de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Encore faut-il transposer ses convictions par des actes concrets. Lorsqu'un consommateur privilégie un vin d'Australie au lieu d'un vin de Satigny, il contribue à l'émission de gaz à effet de serre supplémentaires, même si le vin est transporté par cargo. Le consommateur responsable privilégiant les cépages locaux et recyclant ses bouteilles en verre vides contribuera, lui, à la protection de l'environnement. Les vins indigènes permettent aussi au consommateur de s'assurer du respect des bonnes pratiques environnementales et de méthodes de production respectueuses de la nature. C'est également l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les qualités de Genève en tant que troisième canton viticole de Suisse où nos vigneron ont remporté de grands succès, lors des manifestations viticoles internationales, avec des vins de cépages classiques comme le Chardonnay.

Il est d'autant plus nécessaire de réduire le volume des vins étrangers importés afin de tenir compte de l'importante évolution de la qualité des vins suisses et de la qualité de la formation professionnelle dispensée à nos artisans, ainsi que le respect des nombreuses règles de production appliquées, contrôlées et garanties en Suisse. C'est pourquoi la présente proposition de résolution demande à l'Assemblée fédérale de soutenir la motion 19.4410 chargeant le Conseil fédéral de renégocier le quota d'importation des vins étrangers, par un abaissement de 50% du volume contingenté.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette initiative cantonale adressée à l'Assemblée fédérale.